

A.S.Z. CONSULTING

120, rue Caulaincourt
75018 Paris

SASU au capital de 10 000 €

RCS PARIS 881 588 727

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier mars,
A Paris,

Madame Alithia SPURI ZAMPETTI, demeurant à PARIS (75018), 120 rue Caulaincourt,
Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 10 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la SASU A.S.Z. CONSULTING, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de seule présidente de ladite société.

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule présidente de la Société, Madame Alithia SPURI ZAMPETTI, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos 30/09/2021,
- L'affectation du résultat de cet exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **30/09/2023** approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un déficit de 1 170 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique après avoir constaté que les comptes font apparaître **un déficit de 1 170 euros** décide :

d'affecter la totalité **au compte « Report à nouveau »**, soit la somme de **1 170 €**

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

Alithia SPURI ZAMPETTI
Présidente & actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alithia Spuri Zampetti', with a stylized, cursive script.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASZ CONSULTING

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue						215		214	
							217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitations reçues								226	
	Autres produits								230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	
	Variation de stocks (marchandises) *								236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	1 020
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel *								250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
	Dotations aux amortissements *								254	
	Dotations aux provisions								256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
			{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)						264	1 020	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(1 020)
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	150
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(1 170)

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (1 170)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 314 1 170

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	150			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septdecies</i>)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								352 354 1 020
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 15 148 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								370 372 1 020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										ASZ CONSULTING										Néant ☐ *																																									
Adresse de l'entreprise										120 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS																																																			
SIRET										88158872700019																																																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										12																																							
																				Exercice N clos le																																									
																				30/09/2023																																									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3																															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										012																														
											Autres *										014										016																														
	Immobilisations corporelles *																				028										030																														
	Immobilisations financières * (1)																				040										042																														
	Total I (5)																				044										048																														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										052																																							
		Marchandises *										060										062																																							
	Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068										070																																							
		Autres * (3)										072										2 649										074										2 649																			
	Valeurs mobilières de placement										080										082																																								
	Disponibilités										084										155 928										086										155 928																				
	Charges constatées d'avance *										092										094																																								
	Total II										096										158 577										098										158 577																				
	Total général (I + II)										110										158 577										112										158 577																				
PASSIF																														Exercice N 1										NET																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *																				120										10 000																														
	Écarts de réévaluation																				124																																								
	Réserve légale																				126										1 000																														
	Réserves réglementées *																				130																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131																				132																														
	Report à nouveau																				134										147 618																														
	Résultat de l'exercice																				136										(1 170)																														
	Subventions d'investissement																				137																																								
	Provisions réglementées																				140																																								
	Total I																				142										157 448																														
Provisions pour risques et charges																				Total II										154																															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées																				156																																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *																				166										300																														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169										829										172										829																				
	Produits constatés d'avance																				174																																								
Total III																				176										1 129																															
Total général (I + II + III)																				180										158 577																															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4)										Dont dettes à plus d'un an										195																			
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197										(5)										Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs										199																				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																			
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																													

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASZ CONSULTING

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immo- bilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme						
										19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579			Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.